



# VILLE DE MARTIGNY

## REGLEMENT DE MAISON

### RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION

- INSTALLATION PUIS RANGEMENT DU MOBILIER UTILISE
- EVACUATION DES DECHETS : POUBELLES, CARTONS, PETS, ETC...
- MAINTIEN DE L'ORDRE ET DE LA SECURITE PENDANT LA DUREE DE L'EVENEMENT

CHAQUE ASSOCIATION S'ENGAGE A PRENDRE SOIN ET A MAINTENIR PROPRES LES LOCAUX ET LE MOBILIER MIS A DISPOSITION.

ANNONCER AU SERVICE DE L'INTEGRATION DES DOMMAGES CAUSES AU MATERIEL, SONORISATION, MOBILIER...

EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT, LE NETTOYAGE DES LOCAUX SERA FACTURE AUX USAGERS.

NOUS VOUS RENDONS ATTENTIFS QUE DES CONTRÔLES REGULIERS SERONT EFFECTUES.

PRIERE DE TOUJOURS NOUS ANNONCER LE NOM ET LE CONTACT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EVENEMENT.

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT, DE VOL OU DE VANDALISME  
LORS DE L'USAGE DU BIEN LOUE**

LA CONCIERGERIE

BUREAU INTEGRATION